

## **Préavis 2019/52 « Pour un Parc naturel périurbain lausannois »**

### **Rapport de minorité**

Le rapporteur de minorité renvoie le lecteur au rapport de majorité pour toutes les questions relatives à la composition de la commission, les jours et endroits où elle a siégé, ainsi que son emploi du temps.

### **Introduction**

La position du groupe UDC, que j'ai l'honneur de présenter ce soir n'est aucunement le reflet d'un dogmatisme partisan. Elle est le résultat d'une réflexion englobant un spectre plus large qu'un préavis municipal en prenant en compte des paramètres régionaux, cantonaux sans oublier les implications agricoles et, bien sûr, forestières.

### **Principes généraux**

Les générations de forestiers qui se sont succédé depuis la promulgation de la Loi forestière de 1902 avaient en vue le principe d'une forêt saine et productive, ces deux vertus étant indissolublement liées. Une forêt qui n'est pas entretenue, donc livrée à elle-même, périclité parce que sans défense face aux aléas de la nature. Il suffit pour s'en convaincre, d'aller voir la forêt du Parc National aux Grisons qui est un modèle d'inefficacité par rapport aux vertus basiques que l'on attend d'une forêt.

Le marché du bois d'œuvre, en particulier depuis Lothar il y a 20 ans, est morose, ne couvrant que partiellement par les prix obtenus, les sommes investies. Mais aucune logique commerciale n'impose de couper de grosses quantités de bois à perte lorsque les prix ne sont pas rémunérateurs. Au contraire, les coupes sont modulables en fonction de la demande et selon les qualités requises. Par contre, la mise en réserve ne permet plus la reprise d'une exploitation en cas de nécessité avérée ou simplement d'une embellie du marché.

Il nous paraît donc contraire à toute logique de se lier les mains pour deux générations, voire davantage.

## **Production énergétique**

Les 444 ha qu'il est prévu d'abandonner totalement à la nature représentent, d'après les chiffres de la page 81, un volume annuel inexploité de 4'000m<sup>3</sup>. Je suis prudent, je n'en compte que 3'000 m<sup>3</sup> comptabilisés à 300 l. d'équivalent mazout par m<sup>3</sup> ce qui nous donne un équivalent de 900 tonnes combustible fossile. Je rappelle ici que, l'année dernière, lorsque la Municipalité avait sollicité par voie de préavis, l'autorisation et les crédits pour édifier une centrale d'appoint au gaz pour le CAD, un certain nombre d'entre vous avaient déclaré qu'ils s'opposeraient à toute forme de chaudières autres qu'à bois.

En matière de logique, on peut mieux faire.

## **Biodiversité**

Aucune étude sérieuse ne peut démontrer qu'elle aurait de meilleures conditions sous le régime de la zone centrale. Il y a belle lurette que le principe de la forêt « propre en ordre » a été abandonné, davantage, il faut le dire, par manque d'intérêt économique que par évolution de la vision environnementale. Aujourd'hui les branches sont mises en andains, les billes de second choix laissées sur place et les arbres morts mais encore sur pied colonisés par les oiseaux cavernicoles, tout cela depuis une bonne vingtaine d'années.

Mais, de grâce, cessez de vouloir tout et tout de suite et acceptez que la nature évolue à son rythme et qui n'est pas forcément le vôtre.

## **Capture de CO<sub>2</sub>**

Là on entend tout et son contraire. Pour qu'une forêt capte un maximum de CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire pour que le principe de la photosynthèse soit le plus efficace possible, il faut qu'elle soit en bonne santé et peuplée d'arbres jeunes, sains et vigoureux pour stocker le carbone sous forme d'accroissement ligneux. En somme, tout le contraire de la forêt que d'aucuns appellent de leurs vœux.

## **Agriculture**

Sans remettre fondamentalement en cause l'activité agricole, le texte de la page 18 mentionne clairement que les cultures sensibles « doivent être évitées autant que possible » et que « la mise en place de surfaces de la promotion de la biodiversité y est en revanche encouragée ». Les deux producteurs de lait concernés, les familles

HUNZIKER pour Mauvernay et DEMONT aux Saugealles ne peuvent envisager l'avenir avec un tel flou. Ils ont besoin de directives claires et sur le long terme au vu des investissements conséquents et réguliers qu'ils doivent consentir. Quelle sera la réaction du public à la vue d'un pulvérisateur ou d'une bossette à purin au demeurant en parfaite conformité avec toutes les réglementations environnementales actuelles et à venir ?

### **Rapport avec les communes avoisinantes**

Sur les 14 communes de départ, 13 se sont distancées partiellement ou totalement. Lausanne est désormais seule mais avec des interactions et des effets de bord plus ou moins pesants pour un certain nombre de communes limitrophes. Dans un contexte de régionalisation et de remise à plat de la péréquation Etat-communes, nous serions bien inspirés de prêter une oreille un peu plus attentive aux communes avoisinantes et pas seulement lorsque nous négocions une participation financière à une institution culturelle, sportive ou de transports en commun.

La disproportion majeure entre la capitale et les communes avoisinantes impose une prévenance particulière également lorsque nous sommes intimement persuadés d'être les seuls à avoir raison, quand bien même les réactions de certaines d'entre elles et dans certaines circonstances nous paraissent à juste titre un peu carrées.

### **Eole Jorat Sud**

Il y a une contradiction flagrante entre l'image donnée par la mise en réserve totale d'une surface importante de la forêt du Jorat et la volonté d'y implanter des éoliennes tellement gigantesques qu'elles seront visibles bien au-delà des 12 communes concernées. Ce qui apparaît comme évident à un certain nombre d'entre vous, en particulier les Verts, ne l'est pas autant, voire pas du tout à d'autres et, là également, une écoute plus attentive serait bénéfique à nos rapports de voisinage.

### **Conclusion**

Un corps délibérant communal et à plus forte raison celui de Lausanne, a une forte composante de politique partisane lors de chacune de ses délibérations et de ses décisions.

Ce jeu politique, élément essentiel de la démocratie, est voulu par le Législateur et il n'y a rien à en redire.

Les décisions que nous allons prendre ce soir ne devraient pas, me semble-t-il , entrer dans cette logique politique, car étant plutôt de nature essentiellement technique.

Cela signifie que si le présent préavis était porté par une majorité bourgeoise, je le combattrais avec la même détermination.

Navré d'avoir quelque peu abusé de votre patience mais persuadé que nos forêts représentent une composante fondamentale de toute société post-industrielle, l'auteur du rapport de minorité vous invite à refuser ce rapport préavis, ou à vous abstenir au cas où certaines de ses affirmations avaient instillé un doute ô combien salutaire dans votre esprit.

Rovéréaz, le 24 janvier 2020

le rapporteur de minorité

Jean-Luc Chollet